

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 1 de 8

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Elimine la rouille

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

 Tel. 145 (+41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

###### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-méthylpropane-1-ol; isobutanol

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



###### Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

###### Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml**

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 2 de 8

	°C/122 °F.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P501	Rapporter les résidus de produits au point de vente ou à un centre de collecte dans leur emballage d'origine.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cycloalkanes, Aromates (2-25%)			20 - < 30 %
	919-164-8		01-2119473977-17	
	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H304 H412			
106-97-8	butane			15 - < 20 %
	203-448-7	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
	Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclic compounds, < 2% aromatic compounds			10 - < 15 %
			01-2119456620-43	
	Asp. Tox. 1; H304			
75-28-5	isobutane			5 - < 10 %
	200-857-2	601-004-00-0		
	Flam. Gas 1; H220			
74-98-6	propane			5 - < 10 %
	200-827-9	601-003-00-5		
	Flam. Gas 1; H220			
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol			1 - < 5 %
	201-148-0	603-108-00-1		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H226 H335 H315 H318 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 3 de 8

#### **Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### **Après contact avec les yeux**

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune/aucun

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Extrêmement inflammable Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ventiler la zone concernée.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 4 de 8

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Information supplémentaire

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'écart de la chaleur.

##### Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant, S'enflamme spontanément.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune/aucun

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
78-83-1	Isobutanol	50	150		VME 8 h	
		50	150		VLE courte durée	
74-98-6	Propane	1000	1800		VME 8 h	
		4000	7200		VLE courte durée	
75-28-5	iso-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7200		VLE courte durée	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME 8 h	
		3200	7200		VLE courte durée	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

##### Protection respiratoire

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 5 de 8

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol  
Couleur: incolore - jaune  
Odeur: comme: Hydrocarbures

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

#### Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point de sublimation: non déterminé

Point d'éclair: -60 °C

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Pression de vapeur: 3000 hPa

Densité: 0.73 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Extrêmement inflammable Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml**

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 6 de 8

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce		Source
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol				
	par voie orale	DL50 > 2830 mg/kg	Rat		
	dérmique	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 24 mg/l	Rat		

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1430 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1250 mg/l		Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1439 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
75-28-5	isobutane	2,8
74-98-6	propane	2,36
78-83-1	2-méthylpropane-1-ol; isobutanol	0,79

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**Information supplémentaire**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml**

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 7 de 8

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses  
Le déchet spécial

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou de déchets spéciaux et emballages contaminés par des substances dangereuses ou des déchets spéciaux  
Le déchet spécial

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1950  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** AÉROSOLS  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 2  
**14.4. Groupe d'emballage:** -  
 Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F  
 Dispositions spéciales: 190 327 344 625  
 Quantité limitée (LQ): 1 L  
 Quantité dégagee: E0  
 Catégorie de transport: 2  
 Code de restriction concernant les tunnels: D

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
 Inscription 28: butane; isobutane

**Information supplémentaire**

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

**Prescriptions nationales**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### FEREX® +3 Rostlöser (Aerosol) 300 ml

Date d'impression: 15.07.2016

Code du produit: NOL652

Page 8 de 8

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

##### **Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

##### **Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### **Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*